Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES DU VENT	**ARRETE n° HC 14 / IDV du** 30 MAI 2014 **portant convocation des électeurs de la commune de Taiarapu Ouest en vue de l'élection du conseil municipal de la commune de Taiarapu Ouest**

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code électoral, notamment les articles L. 247, L. 270 et L. 438 ;

Considérant les lettres de démission collective de M. Eddie TETUANUI, Mme Nora HAOATAI, M. Ahutua TAUMU-TEVAEARAI, Mme Ina UTIA, M. Claude TAUMIHAU, Mme Odette MATAITAI épouse TAUMIHAU, M. Faana TAPUTU, Mme Anita MARAEURA, M. André TEVAEARAI, Mme Gilda AMI, M. Moana MAAMAATUAIAHUTAPU, Mme Sylvie MAILION, M. Nino SALMON, Mme Teiuia TAVAEARAI, M. Stanley BRODIEN, Mme Amélie MOROHI, M. Roïque TAMARII, Mme Samantha MAIRE, Mme Tapeta TETOPAPA, M. Arthur MATI, Mme Isabelle VAN BASTOLAIRE, M. Noël LEMAIRE, Mme Liliane TERIITEMAURIREI, M. Tamu TUFARIUA, Mme Bernadette BURNS, M. Elvis TAMA, Mme Miriama TETUMU, M. Philippe LEMAIRE, Mme Eritapeta POHEMAI, M. Aldo HOATA, Mme Clothilde PUAIRAU épouse VIRMAUX, M. Ferdinand TERIITEMAURIREI, Mme Lydia POHEMAI, M. Michel Dit Araroa TETAURA, Mme Amerika FAOA, M. André FAAITE, Mme Marthe TEMARUUAUMA épouse TUANOA, M. Albert TAMATI, Mme Christel OPURA, M. Augustin AFO, M. Taeaetua VAN BASTOLAER, Mme Chérita TERAIAMANO, M. Vetearii ROCHETTE, Mme Bélina HOPUU, M. Philippe TEMAHE ;

Considérant la nécessité de renouveler le conseil municipal, en application des dispositions de l'article L. 270 du code électoral ;

ARRETE :

Article 1er.- Les électeurs de la commune de Taiarapu Ouest sont convoqués le dimanche 6 juillet 2014 afin de procéder à l'élection du conseil municipal.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, les électeurs sont convoqués le dimanche 13 juillet 2014 pour y procéder.

Article 2. - Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

Article 3. - Conformément aux dispositions de l'article R. 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de 3 mois courant à compter de la date de sa publication.

Article 4. – Le Chef des subdivisions administratives des Iles du Vent et des îles Sous le Vent et le maire de la commune de Taiarapu Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la Polynésie française.

Lionel BEFFRE

Copies à :

SAIDV	1
Commune de Taiarapu Ouest	1
Justice	1
SG	1
Cabinet	1
DIRAJ	1
JOPF s/c DIRAJ	1